



GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE
Tel : 01.76.84.14.33 / 01.76.84.14.34
www.cgt-renault.com - e-mail : usines@cgt-renault.com
Intranet Renault : cgt.central@renault.com



Le 3 avril 2020

Communiqué coordination des syndicats CGT Renault

La CGT ne signera pas l'accord intitulé « *Contrat de solidarité et d'avenir* »

Ce vendredi 3 avril 2020, la coordination des syndicats CGT a réuni l'ensemble des syndicats CGT du Groupe Renault France pour décider de sa position concernant la signature ou pas de l'accord « **Contrat de solidarité et d'avenir** » proposé par la direction.

Cet accord définit les salariés comme les seuls contributeurs au maintien de leur rémunération à 100% en mobilisant une partie de leurs congés. Avec leur monétisation, les salariés financeront eux-mêmes entre 75% et 90% le maintien de leur propre rémunération !

Le reste sera compensé par le versement de l'employeur correspondant aux cotisations sociales, elles-mêmes prélevées sur les richesses créées par le travail des salariés.

Les actionnaires, les dirigeants de l'entreprise et les plus haut cadres (Hors Classe et 3 C) sont totalement exonérés de toute « *solidarité* » ! **La solidarité est ainsi confinée aux seuls salariés !**

7,5% des 312 millions de dividendes suffiraient à garantir à tous, une rémunération à 100% du salaire net. A cette fin, la CGT demande la réquisition de la totalité des dividendes et d'utiliser le reste à l'investissement.

Sous couvert d'un « soutien à la reprise de l'activité » l'accord prévoit la possibilité d'imposer le travail de 6 jours par semaine avec un maximum de 3 séances organisées au cours d'un même mois, qui s'ajoutent à celle déjà prévue dans les dispositions d'autres accord en vigueur dans les limites de 220 heures annuelles... C'est ce que la direction appelle « *la boîte à outils* » !

Par ailleurs, la direction s'autorise aussi à modifier la durée et le positionnement **des congés payés d'été en pouvant les réduire à 12 jours consécutifs !**

La baisse prévisible des ventes ne justifie en rien l'allongement obligatoire du temps de travail. La direction cherche à rattraper les retards accumulés bien avant la crise (renouvellement de la gamme, nouvelles technologies, livraisons clients...).

En augmentant le temps de travail des salariés, la direction entend ainsi rattraper les retards accumulés à moindre coûts, sans investir pour accroître les capacités de production, sans embaucher, sans organiser des équipes supplémentaires, tout en limitant le recours à l'intérim.

Dispositions qui ne régleront en rien les difficultés rencontrées et les questions de qualité. Mais qui vont continuer à dégrader les conditions de vie et de travail des salariés. Cet accord n'a rien de solidaire et compromet à l'avenir, la santé et la vie familiale des salariés.

Après le confinement à domicile, c'est le confinement à l'usine et dans les bureaux !

Autant de raisons qui amènent la CGT Renault à ne pas signer l'accord de la direction !